

Aide et Accompagnement

Une aide adaptée à vos besoins, en toute simplicité et en toute sécurité.



POUR QUI ?

- Vous êtes jeune retraité(e) et désirez de vous consacrer davantage à vos activités qu'aux tâches ménagères.
- Vous ne souhaitez plus ou vous ne pouvez plus effectuer seul(e) les activités domestiques ou certains actes essentiels de la vie quotidienne.
- Vous habitez dans le Bas-Rhin.



LES PRESTATIONS

Une **aide à domicile** vient ponctuellement chez vous pour participer aux tâches quotidiennes (entretien du logement, du linge, courses) et/ou aux actes essentiels de la vie (aide à la toilette de confort, prise de repas...).

Cette aide concerne aussi bien des activités sociales que des actes de la vie quotidienne.

COMMENT ÇA MARCHE ?

POUR MIEUX VOUS AIDER, DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS SONT À VOTRE DISPOSITION

➤ Les agents à domicile

Ils réalisent les **travaux d'entretien courant** de la maison, et vous assistent dans des **démarches administratives simples**.

➤ Les employés à domicile

Titulaires d'un Diplôme ou en Parcours de Formation Qualifiante, ils **vous accompagnent dans les activités de la vie quotidienne**.

➤ Les auxiliaires de vie sociale

Titulaires d'un Diplôme d'État, ils sont là pour **vous stimuler, vous accompagner, vous soulager**, ou tout simplement **vous aider** si vous êtes dans l'incapacité de réaliser seul(e) les actes essentiels de la vie quotidienne.

- Ils **stimulent** les relations sociales, **accompagnent** dans les activités de loisirs.
- Ils interviennent auprès des personnes les plus fragilisées par leur grand âge ou leur niveau de dépendance, ou de handicap.
- Ils ne sont pas des aides-soignants et ne réalisent pas d'actes relevant de la compétence d'un soignant (toilette prescrite par un médecin, préparation de médicaments...).

➤ Le responsable de secteur

Le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile comprend plus de **26 antennes réparties sur l'ensemble du département** et dirigées par un Responsable de Secteur. Il a pour mission de bien **évaluer vos besoins**, d'élaborer en accord avec vous un plan d'aide, d'étudier et de rechercher le financement des prestations qui vous sont apportées et de suivre les différentes interventions. Il est responsable de l'encadrement et du management du personnel. Il établira un partenariat avec d'autres professionnels et, le cas échéant, se rapprochera de votre entourage pour la mise en œuvre de la prestation.

DEUX SYSTÈMES D'INTERVENTION AU CHOIX DE LA PERSONNE

- Soit **le service prestataire** : l'Abrapa est l'employeur et assure la gestion du personnel. Elle met à votre disposition **du personnel qualifié et compétent**, en adéquation avec vos besoins.
- Soit **le service mandataire** : vous êtes l'employeur et assumez la responsabilité liée à ce statut. Vous payez le salarié et les charges sociales. L'Abrapa recherche et vous propose le personnel compétent, elle effectue les tâches administratives liées à l'embauche.



LES GARANTIES D'UN SERVICE DE QUALITÉ

- Proximité de services.
- Évaluation personnalisée des besoins au domicile.
- Encadrement du personnel et formation.
- Respect de l'intimité et du choix de vie des personnes.



BON À SAVOIR

Votre participation financière dépend de votre situation, prenez contact avec nous.

- Si vous êtes retraité(e), et selon votre degré de dépendance, vous pouvez obtenir :
 - l'allocation personnalisée de l'autonomie du Conseil Général,
 - une participation financière du Conseil Général au titre de l'aide sociale,
 - une participation financière de votre caisse de retraite ou de votre Mutuelle.
- Les personnes adultes handicapées peuvent prétendre à la prestation de compensation de handicap par le Conseil Général.
- Les personnes de moins de 60 ans peuvent éventuellement prétendre à des aides financières de la CPAM, de Mutuelles ou de Sociétés d'Assistance.

Votre participation financière est déductible de vos impôts à hauteur de 50 % des dépenses engagées pour le maintien à domicile plafonnée à 15 000 € par an.

À NOTER

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est autorisé par arrêté du Président du Conseil Général et satisfait aux exigences qualité de la loi du 2 janvier 2002.

NOUS CONTACTER ?

Il suffit d'appeler le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile de votre secteur d'habitation.

Quartiers • Cantons	Coordonnées	Mails
KRUTENAU • GARE • AUSTERLITZ ESPLANADE • PORT DU RHIN	EHPAD SAINTE ÉLISABETH 16 rue Ste Élisabeth • 67000 Strasbourg • 03 88 24 77 24	ant.centre@abrapa.asso.fr
STRASBOURG CRONENBOURG PLACE DE HAGUENAU • HAUTEPIERRE	17 rte d'Oberhausbergen • 67200 Strasbourg • 03 88 27 97 43	ant.ouest@abrapa.asso.fr
ORANGERIE • ROBERTSAU • CITE DE L'ILL	11 rue St Guillaume • 67000 Strasbourg • 03 88 35 53 60	ant.nord@abrapa.asso.fr
KOENIGSHOFFEN • LINGOLSHEIM MONTAGNE-VERTE • ELSAU	7 rue du Dr Nessmann • 67200 Strasbourg • 03 88 29 55 32	ant.brulig@abrapa.asso.fr
STRASBOURG NEUHOF • MEINAU	1 rue Maryse Bastié • 67100 Strasbourg • 03 88 79 97 16	ant.polygone@abrapa.asso.fr
STRASBOURG NEUDORF	1 rue Maryse Bastié • 67100 Strasbourg • 03 88 79 24 02	ant.neudorf@abrapa.asso.fr
SCHILTIGHEIM	33 rue du Barrage • 67300 Schiltigheim • 03 88 18 90 89	ant.schiltigheim@abrapa.asso.fr
BISCHHEIM • HOENHEIM	33 rue du Barrage • 67300 Schiltigheim • 03 88 62 56 93	ant.bischheim@abrapa.asso.fr
HOCHFELDEN • TRUCHTERSHEIM BOUXWILLER	12 av. du Gal de Gaulle • 67270 Hochfelden • 03 88 91 75 12	ant.hochfelden@abrapa.asso.fr
MUNDOLSHEIM	RÉSIDENCE LES 4 VENTS 12 rue Berlioz • 67550 Vendenheim • 03 88 20 25 27	ant.mundolsheim@abrapa.asso.fr
BENFELD • ERSTEIN	4 rue de l'Expansion • 67150 Erstein • 03 88 48 32 22	ant.erstein@abrapa.asso.fr
OBERNAI • BARR	10 square St Charles • 67210 Obernai • 03 88 47 01 63	ant.obernai@abrapa.asso.fr
ILLKIRCH • GEISPOLSHHEIM • OSTWALD	ESPACE DES AINÉS 10 all. François Mitterand • 67400 Illkirch • 03 88 66 62 25	ant.illkirch@abrapa.asso.fr
HAGUENAU - HAGUENAU CANTON	5 place d'Armes • 67500 Haguenau • 03 88 73 19 25	ant.haguenau@abrapa.asso.fr
BRUMATH • LA WANTZENAU	6 rue Raymond Poincaré • 67170 Brumath • 03 88 64 43 55	ant.brumath@abrapa.asso.fr
BISCHWILLER	1 rue du Gal Leclerc • 67240 Bischwiller • 03 88 73 70 30	ant.bischwiller@abrapa.asso.fr
SOULTZ SOUS FORETS • WOERTH	8 rue Frohnacker • 67250 Soultz Sous Forêt • 03 88 80 41 31	ant.soultzforets@abrapa.asso.fr
WISSEMBOURG • LAUTERBOURG • SELTZ	8 rue Frohnacker • 67250 Soultz Sous Forêt • 03 88 80 48 61	ant.wissembourg@abrapa.asso.fr
NIEDERBRONN LES BAINS	2 rue des Juifs • 67110 Niederbronn Les Bains • 03 88 80 31 10	ant.niederbronn@abrapa.asso.fr
SAVERNE • MARMOUTIER	CENTRE LOUISE WEISS 2 rue du Vieil Hôpital • 67700 Saverne • 03 88 91 68 97	ant.saverne@abrapa.asso.fr
SAALES • SCHIRMECK	87 rue de l'Église • 67130 Schirmeck • 03 88 47 40 62	ant.schirmeck@abrapa.asso.fr
MOLSHEIM • ROSHEIM	CENTRE SOCIO CULTUREL 6 rue Notre Dame • 67120 Molsheim • 03 88 38 65 16	ant.molsheim@abrapa.asso.fr
WASSELONNE	23 rue du Lt de Sazilly • 67310 Wasselonne • 03 88 87 45 86	ant.wasselonne@abrapa.asso.fr
SÉLESTAT	CIRSUD Rte de Bergheim • Allée Alfred Kastler • 67600 Sélestat • 03 88 92 94 02	ant.selestat@abrapa.asso.fr
VILLÉ • MARCKOLSHEIM	CIRSUD Rte de Bergheim • Allée Alfred Kastler • 67600 Sélestat • 03 90 56 31 45	ant.marckoville@abrapa.asso.fr
DRULINGEN • SARRE UNION LA PETITE PIERRE	6B rue Weyer • 67320 Drulingen • 03 88 01 22 55	ant.drulingen@abrapa.asso.fr